

Mentions légales et Conditions Générales de Gente – Victorinne.com

Sommaire

Chaque ligne du sommaire est un lien :

avec le clavier, placez-vous sur la ligne puis appuyez sur Ctrl + Entrée (ou Entrée en mode lecture) pour atteindre la partie.

Le volet de navigation de Word (Ctrl + F, onglet Titres) donne aussi accès à tous les titres.

Partie 1 – Mentions légales du site victorinne.com

Propriété du site

Éditrice du site

Cadre juridique de l'activité

Activité de prestataire de formation

Directrice de la publication

Hébergeur du site

Accessibilité

Partie 2 – Conditions générales de vente

Article 1 – Champ d'application

Article 2 – Commandes

Article 3 – Tarifs

Article 4 – Conditions de paiement

Article 5 – Réalisation des prestations

Article 6 – Caractéristiques des prestations

Article 7 – Disponibilités et délais d'accès

Article 8 – Modalités à distance

Article 9 – Documents et supports remis

Article 10 – Droit de rétractation

Article 11 – Responsabilité du Prestataire et garantie

Article 12 – Données personnelles

Article 13 – Propriété intellectuelle

Article 14 – Imprévision

Article 15 – Exécution forcée en nature

Article 16 – Droit applicable et langue

Article 17 – Litiges et médiation

Article 18 – Information précontractuelle et acceptation du Client

Article 19 – Accueil des personnes en situation de handicap

Annexe – Formulaire type de rétractation

Partie 1 – Mentions légales du site victorinne.com

Propriété du site

Le site victorinne.com est la propriété de Nadine M'SAIDIE PALMIS, exerçant sous le nom commercial victorinne.com. Tous les textes, commentaires, photographies, marques, illustrations, supports et images reproduits sur le site sont protégés par le code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction, intégrale ou partielle, est strictement interdite, sauf accord écrit préalable.

Éditrice du site

- Nadine M'SAIDIE PALMIS, nom commercial VICTORINNE.COM
- Adresse : angle de la route de la Z.I. n° 2 et de la rue Benoîte Boulard, 97410 Saint-Pierre
- Téléphone : 06 93 63 55 73 ou 06 18 98 00 09
- Adresse électronique : bonjour@victorinne.com
- Site : victorinne.com
- Activités : accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) en qualité d'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP), mission de Référente Handicap Formation externalisée pour Qualiopi.

Cadre juridique de l'activité

Nadine M'SAIDIE PALMIS exerce son activité dans le cadre d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE), régi par les articles L127-1 à L127-7 du code de commerce, avec la couveuse d'entreprises suivante, qui est la partie contractante de toutes les ventes :

- Association REUSIT – Réunion Situations, association déclarée
- Siège social : angle de la route de la Z.I. n° 2 et de la rue Benoîte Boulard, 97410 Saint-Pierre
- SIREN : 432 741 767 – SIRET : 432 741 767 00086
- Numéro de TVA intracommunautaire : FR11 432 741 767
- Téléphone : 02 62 25 10 54

Mention obligatoire : activité exercée dans le cadre d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) conclu le 1er avril 2026 avec l'association REUSIT – Réunion Situations, SIREN 432 741 767. Terme du contrat : 30 septembre 2027.

Les devis, contrats et factures sont donc établis au nom et sous le numéro SIRET de l'association REUSIT. La TVA est appliquée aux taux en vigueur, selon la nature de la prestation et le lieu d'établissement du client (voir l'article 3 des conditions générales de vente).

Activité de prestataire de formation

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 98970328497 auprès du préfet de région. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État (article L6352-12 du code du travail).

Les accompagnements VAE sont réalisés sous couvert de la certification Qualiopi détenue par l'association REUSIT au titre des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience.

Directrice de la publication

Nadine M'SAIDIE PALMIS, joignable à l'adresse bonjour@victorinne.com

Hébergeur du site

- HOSTINGER INTERNATIONAL LIMITED, société de droit chypriote
- 61 Lordou Vironos Street, 6023 Larnaca, Chypre
- Contact : hostinger.fr/contact

Base légale : article 1-1 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, dans sa rédaction issue de la loi n° 2024-449 du 21 mai 2024.

Accessibilité

Le site et les documents de VICTORINNE.COM sont conçus pour être utilisables par toutes et tous, y compris par les personnes en situation de handicap, selon le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA). Si une information ou un document vous est inaccessible, écrivez à bonjour@victorinne.com : une version adaptée vous sera proposée.

Partie 2 – Conditions générales de vente

Version en vigueur au 25 octobre 2026.

Article 1 – Champ d'application

Le site victorinne.com présente les prestations de services réalisées par Nadine M'SAIDIE PALMIS sous le nom commercial VICTORINNE.COM. Ces prestations sont

vendues par l'association REUSIT – Réunion Situations, dans le cadre du contrat d'appui au projet d'entreprise décrit dans les mentions légales.

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes les prestations suivantes :

- L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE), en qualité d'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) : aide au choix de la certification, construction du parcours, accompagnement méthodologique à la rédaction du dossier, préparation au jury ;
- La mission de Référent Handicap de Formation externalisée pour Qualiopi, au bénéfice des organismes de formation et des centres de formation d'apprentis engagés dans la certification Qualiopi. Le Prestataire prend en charge uniquement ce poste ;
- Le conseil et la mise en accessibilité numérique de documents et contenus selon le RGAA ;
- Toute autre prestation décrite dans un devis accepté par le Client.

Les prestations sont réalisées à distance, pour des clients situés en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion, ainsi que pour les candidats francophones résidant hors de France, sous réserve des conditions du certificateur et du financeur.

Le Client est la personne physique (particulier, candidat à la VAE) ou morale (entreprise, organisme de formation) qui commande la prestation. Le Client est tenu de prendre connaissance des présentes CGV avant toute commande. Elles sont accessibles à tout moment sur le site et prévalent sur tout autre document, notamment les conditions générales d'achat du Client, sauf accord écrit contraire.

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter. La version des CGV applicable est celle en vigueur à la date de la commande.

Article 2 – Commandes

Toute commande suit les étapes suivantes :

1. Un premier entretien gratuit, par téléphone ou en visioconférence, pour analyser le besoin ;
2. L'envoi d'un devis détaillé, valable 30 jours, précisant le contenu, la durée, le tarif et le mode de financement ;
3. La signature du devis portant la mention « bon pour accord », ou la signature d'un contrat ou d'une convention de formation ;
4. La confirmation écrite de la commande par le Prestataire.

Le Client peut vérifier le détail de sa commande et son prix total, et corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du code civil). La signature électronique éventuellement utilisée vaut preuve de l'accord des parties (articles 1366 et 1367 du code civil).

Les informations contractuelles sont présentées en langue française. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par le Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Avant toute inscription définitive, le Bénéficiaire reçoit le programme et les objectifs de la prestation, le nom de l'intervenante et ses qualités, les modalités de suivi et d'évaluation, et les conditions financières (article L6353-8 du code du travail).

Le Prestataire se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Article 3 – Tarifs

Les tarifs sont ceux indiqués dans le devis. Ils sont exprimés en euros. Ils sont fermes pendant la durée de validité du devis.

Régime de TVA :

- L'accompagnement VAE relève de la formation professionnelle continue (article L6313-1 du code du travail). Il est exonéré de TVA lorsque les conditions de l'article 261-4-4° a du code général des impôts sont remplies ; à défaut, la TVA est appliquée au taux en vigueur ;
- La mission de référent handicap externalisée et le conseil en accessibilité numérique sont soumis à la TVA au taux en vigueur dans le territoire concerné.

Le devis et la facture indiquent toujours le montant hors taxes, le montant de la TVA et le montant toutes taxes comprises. Toute modification légale du taux de TVA s'applique à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Le prix comprend la préparation, les séances d'accompagnement, les supports remis et le suivi administratif. Il ne comprend pas les frais d'inscription ou de jury facturés directement par le certificateur, ni les prestations non prévues au devis, qui font l'objet d'un avenant. Une facture est remise au Client.

Article 4 – Conditions de paiement

Le paiement s'effectue par virement bancaire au profit de l'association REUSIT, à réception de la facture et au plus tard 30 jours après sa date d'émission, sauf accord contraire indiqué au devis.

Lorsque le Client est un particulier qui finance lui-même son accompagnement VAE, et conformément à l'article L6353-6 du code du travail :

- Aucune somme ne peut être exigée avant la fin du délai de rétractation ;
- À la fin de ce délai, 30 % du prix au maximum peuvent être demandés ;
- Le solde est payé de façon échelonnée, au fur et à mesure de l'accompagnement.

Lorsque la prestation est financée par un tiers (Compte Personnel de Formation_CPF, plateforme France VAE, OPérateur de COmpétences_OPCO, France Travail, Transition Pro), le Client effectue la demande de prise en charge avant le démarrage. Si le financeur ne paie pas tout ou partie de la somme prévue, le Client reste redevable du solde.

En cas de retard de paiement d'un Client professionnel, des pénalités au taux de la Banque centrale européenne majoré de 10 points et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sont dues de plein droit (articles L441-10 et D441-5 du code de commerce). Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé. Aucun frais supérieur aux coûts réellement supportés pour un moyen de paiement ne peut être facturé au Client.

Article 5 – Réalisation des prestations

Les prestations sont réalisées à distance, en visioconférence, par téléphone et par échanges écrits, selon le calendrier convenu avec le Client. Le Prestataire est tenu d'une obligation de moyens.

Si la prestation n'a pas commencé dans un délai de 90 jours après la date prévue, pour une cause autre que la force majeure ou le fait du Client. Le Client peut demander par écrit la résolution du contrat, dans les conditions des articles L216-2, L216-3 et L241-4 du code de la consommation. Les sommes versées lui sont alors remboursées dans un délai de 14 jours.

Le Client dispose d'un délai de 5 jours ouvrés après chaque étape pour formuler par écrit ses éventuelles réclamations. Le Prestataire y répond dans les meilleurs délais et, si une non-conformité est établie, reprend la prestation concernée à ses frais.

À la fin de la prestation, le Bénéficiaire reçoit les documents qui attestent de sa réalisation : certificat de réalisation et, le cas échéant, attestation de fin d'accompagnement.

Article 6 – Caractéristiques des prestations

Le Prestataire décrit de façon aussi précise que possible le contenu de chaque prestation sur le site et dans le devis. Pour la VAE, il est rappelé que :

- La décision de recevabilité appartient au certificateur ;
- La validation totale ou partielle de la certification appartient au seul jury ;
- Le Prestataire ne peut donc pas garantir l'obtention de la certification visée.

Pour une VAE, aucun justificatif n'est demandé pour démarrer le parcours. Le Bénéficiaire reste seul responsable de la sincérité des expériences qu'il décrit dans son dossier.

Article 7 – Disponibilités et délais d'accès

Les prestations sont proposées dans la limite des disponibilités de l'intervenante. Le délai moyen entre la demande et le démarrage est de 2 à 4 semaines, sous réserve de l'accord du financeur. En cas d'indisponibilité, le Client en est informé au plus vite et une nouvelle date lui est proposée.

Article 8 – Modalités à distance

Le Client et le Bénéficiaire s'engagent à disposer d'un équipement et d'une connexion internet permettant de suivre les séances à distance. Le lien de connexion est transmis par courriel avant chaque séance. Le Prestataire ne peut être tenu responsable d'une séance manquée en raison d'une défaillance du matériel ou de la connexion du Client ; la séance est alors reportée une fois, sans frais, si le Client prévient au plus tard 48 heures avant.

Article 9 – Documents et supports remis

Les supports (trames, grilles, guides, comptes rendus) sont remis sous forme numérique, dans un format accessible. Ils sont destinés à l'usage personnel du Bénéficiaire ou à l'usage interne du Client professionnel.

Article 10 – Droit de rétractation

10.1 Particulier en contrat de formation

Le particulier qui finance lui-même son accompagnement VAE dispose de 10 jours après la signature du contrat pour se rétracter (article L6353-5 du code du travail), par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'association REUSIT, angle de la route de la Z.I. n° 2 _ rue Benoîte Boulard, 97410 Saint-Pierre, ou par courriel à bonjour@victorinne.com. Aucune somme n'est due en cas de rétractation.

10.2 Contrat conclu à distance avec un consommateur

Le consommateur dispose de 14 jours après la conclusion du contrat pour se rétracter sans donner de motif (articles L221-18 et suivants du code de la consommation), en utilisant le formulaire figurant en annexe ou toute autre déclaration claire. S'il a demandé expressément que la prestation commence avant la fin de ce délai, il paie seulement la partie déjà réalisée (article L221-25). Lorsque les deux délais s'appliquent, le plus favorable au consommateur prévaut.

10.3 Client professionnel

Le Client professionnel ne bénéficie pas du droit de rétractation, sauf dans le cas prévu à l'article L221-3 du code de la consommation (contrat hors établissement, objet hors de son activité principale, cinq salariés au plus).

10.4 Annulation et report

Toute annulation ou demande de report est faite par écrit. En dehors des délais de rétractation : une annulation plus de 15 jours avant le démarrage n'entraîne aucun frais ; entre 15 et 7 jours avant, 30 % du prix sont dus ; moins de 7 jours avant ou après le démarrage, les séances réalisées sont dues ainsi que 30 % du prix restant. Ces sommes de dédit ne peuvent pas être prises en charge par un financeur (article L6354-1 du code du travail) et font l'objet d'une facture distincte. En cas de force majeure, seules les séances réalisées sont dues (article L6353-7 du code du travail).

Article 11 – Responsabilité du Prestataire et garantie

Le Prestataire garantit le Client, conformément aux dispositions légales, contre tout défaut de conformité de la prestation à ce qui a été convenu. Le Client informe le Prestataire par écrit de tout défaut dans un délai de 5 jours ouvrés après sa constatation. Le Prestataire reprend la prestation concernée ou rembourse la partie non conforme dans un délai de 90 jours au plus, par virement.

La responsabilité du Prestataire est limitée aux dommages directs et ne peut dépasser le montant payé par le Client pour la prestation concernée. Elle ne peut être engagée en cas de force majeure reconnue par la jurisprudence française. L'activité est couverte par l'assurance responsabilité civile professionnelle de l'association REUSIT.

Article 12 – Données personnelles

Les données personnelles demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande, au suivi du parcours et à l'établissement des factures. Elles sont traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Elles peuvent être transmises, dans la limite du nécessaire, au certificateur, à la plateforme France VAE, aux financeurs, à l'association REUSIT et à l'organisme certificateur Qualiopi lors des audits. Elles ne sont jamais vendues.

Les données liées à une situation de handicap ne sont traitées qu'avec le consentement explicite de la personne et uniquement pour mettre en place des aménagements. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, qu'il exerce à l'adresse

bonjour@victorinne.com. Il peut aussi déposer une réclamation auprès de la CNIL : cnil.fr.

Article 13 – Propriété intellectuelle

Le contenu du site victorinne.com est la propriété de l'éditrice et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle est interdite et peut constituer un délit de contrefaçon.

Le Prestataire reste propriétaire des droits sur les méthodes, trames, grilles, guides et supports réalisés pour la prestation, même à la demande du Client. Le Client s'interdit de les reproduire ou de les exploiter commercialement sans autorisation écrite préalable. Le dossier VAE rédigé par le Bénéficiaire reste sa propriété.

Article 14 – Imprévision

Les présentes CGV excluent le régime de l'imprévision prévu à l'article 1195 du code civil pour les contrats conclus avec un Client professionnel. Chaque partie s'engage à exécuter ses obligations même si l'équilibre du contrat est modifié par des circonstances imprévisibles. Cette clause ne s'applique pas au Client consommateur.

Article 15 – Exécution forcée en nature

En cas de manquement de l'une des parties, l'autre partie peut demander l'exécution forcée en nature des obligations, après une mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet, sauf si cette exécution est impossible ou si son coût est manifestement disproportionné par rapport à son intérêt (article 1221 du code civil).

Article 16 – Droit applicable et langue

Les présentes CGV sont régies par le droit français et rédigées en langue française. En cas de traduction, seul le texte français fait foi.

Article 17 – Litiges et médiation

En cas de difficulté, le Client adresse d'abord une réclamation écrite à bonjour@victorinne.com. Il reçoit un accusé de réception sous 5 jours ouvrés et une réponse sous 15 jours ouvrés.

Si aucune solution amiable n'est trouvée, le Client consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation désigné par le Prestataire (articles L612-1 et L616-1 du code de la consommation), dans un délai d'un an après sa réclamation écrite.

À défaut d'accord, les litiges sont portés devant les tribunaux compétents dans les conditions du droit commun. Le consommateur peut saisir la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat (article R631-3 du code de la consommation).

Article 18 – Information précontractuelle et acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir reçu, avant sa commande, de manière lisible et compréhensible, les présentes CGV et les informations prévues à l'article L221-5 du code de la consommation, notamment :

- Les caractéristiques essentielles des prestations ;
- Le prix des prestations et les frais éventuels ;
- La date ou le délai de réalisation de la prestation ;
- L'identité du Prestataire et ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques ;
- Les garanties légales et leurs modalités de mise en œuvre ;
- Les fonctionnalités des outils numériques utilisés à distance ;
- La possibilité de recourir à une médiation en cas de litige ;
- Le droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités, formulaire type) ;
- Les moyens de paiement acceptés.

La signature du devis ou du contrat vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV et obligation de payer les prestations commandées.

Article 19 – Accueil des personnes en situation de handicap

Toute personne en situation de handicap peut demander une adaptation de la prestation : rythme, supports, outils, durée des séances.

Contact de la référente handicap : Nadine M'SAIDIE PALMIS, 06 93 63 55 73, bonjour@victorinne.com.

Les demandes d'aménagement des épreuves devant le jury relèvent du certificateur ; le Prestataire aide le Bénéficiaire à préparer sa demande.

Annexe – Formulaire type de rétractation

À remplir et à renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

À l'attention de l'association REUSIT_Réunion Situations, angle de la route de la Z.I. n° 2_rue Benoîte Boulard, 97410 Saint-Pierre – courriel : bonjour@victorinne.com

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

- Prestation commandée le :
- Nom et prénom :
- Adresse :

- Signature (uniquement en cas d'envoi sur papier) :
- Date :